

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/21 Paraphe : FS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/21</i>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 82

Votants : 87

(Dont pouvoirs : 5)

POUR : 75

CONTRE : 06

ABSTENTION : 06

L'an deux mille douze, le onze avril, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 29/03/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Françoise TOUSSAINT ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Régis BARRE ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Patrick BROUILLON ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Fabrice LÉFEVRE ; Jean-Pierre LELARGÉ ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Patrick PARIS ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Christophe RANSON ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Bernard WISNIEWSKI.

Représentés :

Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT ; Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à M. Jean Marc LOUIS ; Monsieur Damien GEORGES donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Monsieur Dominique HARBOUT donne pouvoir de vote à Mme Nadine DIDIER

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE A VOUZIERS

Vu les statuts de la 2C2A notamment leur article 3.5 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;

«Vu la délibération n°10/043 du Conseil de Communauté du 16 juin 2010 validant le schéma technique de la future piscine intercommunale et demandant le lancement de l'appel d'offres à maîtrise d'ouvrage pour la construction ;

Vu la délibération n°10/58 du Conseil de Communauté du 29 juin 2010 approuvant le règlement de consultation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale ;

Vu la délibération n°10/42 du Bureau du 23 décembre 2010 attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale au cabinet H2O ;

Vu le concept final remis par le cabinet H2O en avril 2011 ;

Vu la délibération n°2011/85 du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2011 validant les éléments de programmation ;

Vu la délibération n°2012/12 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 autorisant le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de construction d'une piscine intercommunale,

Considérant que les recherches foncières permettent d'envisager l'implantation de la future piscine communautaire à Vouziers sur la parcelle cadastrée AM 558, appartenant à M. et Mme LETINOIS ;

Vu l'avis des services du Domaine en date du 5 mars 2012 estimant la valeur vénale de ce terrain, « de l'ordre de 400 000 €, soit 330 000€ pour le terrain à bâtir et 68 700€ pour la réserve foncière » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

- AUTORISE l'acquisition d'une parcelle, appartenant à M. et Mme LETINOIS de Machault, cadastrée AM 558 à Vouziers, à proximité du collège P. DROUOT d'une contenance de 5 ha 67 a 98 ca dont 11 000 m² seront dédiés au centre aquatique au prix de 421 600 € (11 000 m² à 30 € / m² et le reste à 2,00 € / m²), hors frais notariés,
- AUTORISE le Président à demander un certificat d'urbanisme et éventuellement à solliciter la ville de Vouziers pour réviser le Plan Local d'urbanisme si cela s'avérait nécessaire,
- AUTORISE le Président à signer tout compromis de vente relatif à cette acquisition et, dès lors que toute certitude sera obtenue quant au caractère constructible du dit terrain au regard de notre projet d'implantation de piscine, à signer l'acte de vente,
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

